

Halte à la flambée des loyers



M. Doucet aggrave la politique d'austérité du gouvernement

Alors que chaque jour nous constatons l'augmentation du chômage, de la précarité, la baisse du pouvoir d'achat **M. Doucet a décidé d'augmenter les loyers en 2013 de + 2,5%** malgré l'opposition des associations de locataires, des syndicats.

D'autres choix sont possibles et nécessaires.

Le Député serait mieux inspiré d'agir pour **stopper le désengagement de l'Etat en matière de financement du logement social**. Les moyens existent notamment en réorientant en faveur des bailleurs sociaux les avantages fiscaux dont bénéficie le privé.



Stopper les nombreux gaspillages financiers provoqués par les choix du Président d'AB-Habitat :

Cela fait plus de 3 ans que la Résidence Bleue (le Centre d'hébergement d'urgence) est à l'abandon. Ce sont des centaines de milliers d'euros de manque à gagner pour l'Office. De plus cela prive les habitants en grande difficulté de bénéficier d'un lieu d'hébergement et d'accompagnement vers un logement durable. A cela s'ajoute les transferts de charges sur le dos des locataires, le coût de l'augmentation de la vacance des logements, le recours à des services externe comme la plate forme téléphonique, La suppression des gaspillages financiers permettrait d'obtenir les moyens de stopper la hausse des loyers.

Agissons pour le gel des loyers :

- en interpellant le Président d'AB-Habitat, M. Philippe Doucet, **pour obtenir le blocage des loyers**

- en signant la pétition de la CNL pour :

(<http://www.lacnl.net/Petition/Petition.php>)

- ↪ le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs ;
- ↪ la revalorisation immédiate des aides au logement ;
- ↪ l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'énergie et d'eau ;
- ↪ l'arrêt de la hausse des tarifs de l'énergie.



Contact : cgtophlm@free.fr - Visitez le site : www.cgt-ab-habitat.com



SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Nous sommes plus de 4,5 millions de salariés à travailler dans de très petites entreprises (TPE) de moins de 11 salariés (artisanat, commerce, secteur libéral, petites associations, particuliers employeurs, petites industries...)

Nous sommes appelés à voter sur sigle (CGT) et à désigner les représentants syndicaux qui nous représenteront pour défendre nos intérêts, pour porter nos revendications, pour négocier et conquérir de nouveaux droits !
Les résultats contribueront à établir la représentativité syndicale par branche professionnelle et interprofessionnelle.

Pour voter, nous recevrons les éléments par courrier courant novembre.

Tous les salariés en emploi dans une entreprise de moins de 11 salariés au mois de décembre 2011 (période de référence) pourront voter.

Nous voterons par internet ou par correspondance du 28/11 au 12/12/2012.

ÉLECTIONS TPE
28 Nov. - 12 Déc. 2012

**POUR CONQUÉRIR
DE NOUVEAUX DROITS
POUR L'AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES**

**PESONS
DE TOUTE
NOTRE
FORCE !**

VOTONS
la
CGT

**EFFICACEMENT,
AVEC LA CGT PRÉSENTE PARTOUT !**